

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 MARS 2024

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats non consolidés	5
Évolution de l'actif net non consolidé	6
Bilan non consolidé	7
Flux de trésorerie non consolidés	8
Notes complémentaires	9 - 17
Renseignements complémentaires non consolidés	18 - 21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Relais communautaire de Laval

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'organisme Relais communautaire de Laval (l'« organisme »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 mars 2024, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités d'autofinancement et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Cynthia Ouellet CPA inc.¹

Charlemagne
Le 19 juin 2024

¹ Par Cynthia Ouellet, CPA auditeur

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL**RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 5

	2024	2023
Produits		
Subventions fédérales (annexe A)	475 625 \$	429 406 \$
Subventions provinciales (annexe B)	545 546	570 522
Subventions municipales (annexe C)	204 029	201 732
Centraide (annexe D)	223 310	166 558
Fondations (annexe E)	37 106	15 387
Dons (annexe F)	6 103 058	5 073 870
Autofinancement (annexe G)	380 643	294 724
	<hr/>	<hr/>
	7 969 317	6 752 199
Charges		
Salaires et charges sociales (annexe H)	1 399 806	1 202 874
Frais d'activités (annexe I)	126 636	68 698
Immeuble (annexe J)	144 567	144 175
Service de livraison (annexe K)	55 621	31 273
Service de cuisine (annexe L)	6 115 997	5 163 389
Service administratif (annexe M)	107 744	121 776
	<hr/>	<hr/>
	7 950 371	6 732 185
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	<hr/>	<hr/>
	18 946	20 014
Autres produits (charges)		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	29 619	28 583
Amortissement des immobilisations corporelles	(44 383)	(45 665)
Participation dans les résultats de l'entité contrôlée	4 761	(1 950)
	<hr/>	<hr/>
	(10 003)	(19 032)
Excédent des produits sur les charges	<hr/>	<hr/>
	8 943 \$	982 \$

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Page 6

	Investi en immo -bilisations	Affecté (note 11)	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	165 313 \$	86 488 \$	141 655 \$	393 456 \$	392 474 \$
Excédent des produits sur les charges	(14 764)	-	23 707	8 943	982
Acquisition des immobilisations corporelles	25 678	-	(25 678)	-	-
Remboursement en capital de la dette à long terme	23 317	-	(23 317)	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations	(25 678)	-	25 678	-	-
Solde à la fin	173 866 \$	86 488 \$	142 045 \$	402 399 \$	393 456 \$

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL**BILAN NON CONSOLIDÉ****31 MARS 2024**

Page 7

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	193 270 \$	254 893 \$
Débiteurs (note 3)	122 135	145 811
Inventaire - cartes cadeaux	4 865	6 150
Frais payés d'avance	42 357	34 678
	<hr/>	<hr/>
	362 627	441 532
Placement - Entité contrôlée (note 4)	115 621	125 969
Immobilisations corporelles (note 5)	513 096	531 801
	<hr/>	<hr/>
	991 344 \$	1 099 302 \$
<hr/>		
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	138 542 \$	53 511 \$
Apports reportés (note 8)	107 796	285 847
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	3 377	-
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 9)	115 346	138 663
	<hr/>	<hr/>
	365 061	478 021
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	223 884	227 825
	<hr/>	<hr/>
	588 945	705 846
<hr/>		
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	173 866	165 313
Affecté (note 11)	86 488	86 488
Non affecté	142 045	141 655
	<hr/>	<hr/>
	402 399	393 456
	<hr/>	<hr/>
	991 344 \$	1 099 302 \$
<hr/>		

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL
FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Page 8

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	8 943 \$	982 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	44 383	45 665
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(29 619)	(28 583)
Participation dans les résultats de l'entité contrôlée	(4 761)	1 950
	<u>18 946</u>	<u>20 014</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	23 676	(9 375)
Inventaire - cartes cadeaux	1 285	(6 150)
Frais payés d'avance	(7 679)	1 470
Créditeurs	85 031	(50 568)
Apports reportés	(178 051)	154 003
	<u>(56 792)</u>	<u>109 394</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 678)	-
Augmentation des apports afférents aux immobilisations	25 678	-
Avances à l'entité contrôlée	15 109	(47 890)
	<u>15 109</u>	<u>(47 890)</u>
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	-	(21)
Emprunt à long terme	3 377	-
Remboursement de la dette à long terme	(23 317)	(62 827)
	<u>(19 940)</u>	<u>(62 848)</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(61 623)	(1 344)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	254 893	256 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	193 270 \$	254 893 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Dans l'encaisse, un montant de 54 497 \$ est réservé à la subvention Cellule PRDS, car l'organisme intervient comme fiduciaire.

1. Statut et nature des activités

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL est un organisme à but non lucratif, régie selon la partie III de la Loi sur les companies du Québec. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur le revenu et il est exempté d'impôt.

Ses objets sont les suivants :

accueillir chaleureusement les gens sans travail et autres personnes défavorisées de Laval et leur offrir un repas substantiel;
leur faire prendre conscience de leurs possibilités, les orienter vers les services déjà existants et les soutenir dans leur démarche;
facilité leur intégration au marché du travail et au milieu socio-communautaire en leur faisant connaître et en les mettant en contact avec les organismes sociaux existants;
recueillir, recevoir et percevoir les argents et biens nécessaires à ses fins soit par voie de souscription publique ou de toutes autres manières. Acheter, louer ou autrement acquérir, posséder et administrer, voir au maintien et à l'amélioration des biens mobiliers et immobiliers.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation des apports reçus sous forme de biens et de services.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Autofinancement

À l'exception des revenus de loyers et de locations de salles qui sont comptabilisés à titre de produits sur la période couverte par les baux ou les ententes, les revenus d'autofinancement sont comptabilisés à titre de produits lorsque les biens ont été transférés et les services ont été rendus et que le recouvrement des sommes est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports reçus sous forme de services et de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux bénévoles. Ces services sont présentés dans les résultats de l'organisme à titre de produits et de charges. Les heures consacrées par les bénévoles sont compilées et constatées selon le taux horaire correspondant au taux moyen du marché pour des services similaires.

De plus, l'organisme reçoit des quantités importantes de nourriture des commerçants locaux à titre gratuit pour répondre à la mission de sécurité alimentaire. La nourriture reçue est évaluée en fonction du prix de détail moyen pour un sac de denrées.

L'organisme reçoit des cartes cadeaux de provenances diverses afin de les distribuer au besoin. Celles-ci sont constatées à leur valeur nominale.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des subventions à recevoir et des avances à l'entité contrôlée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Placement - Entité contrôlée

Le placement dans l'entité contrôlée est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Bâtiment	Amortissement dégressif	4 %
Mobilier et Équipement	Amortissement dégressif	33 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	33 %
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %
Équipements de réfrigération	Amortissement linéaire	10 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées relatif au projet. Les charges d'administration communes comme les frais de télécommunication sont tous imputés au projet administration. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un projet sont portées directement au compte de ce projet.

3. Débiteurs

	2024	2023
Subventions à recevoir	99 104 \$	126 678 \$
Taxes de vente à recevoir	23 031	19 133
	<hr/>	<hr/>
	122 135 \$	145 811 \$
	<hr/>	<hr/>

4. Placement - Entité contrôlée

Relais communautaire de Laval est le seul actionnaire de Entreprise RCL 4700 inc. qui exploite des kiosques de Loto-Québec.

Les informations financières de Entreprise RCL 4700 inc. se détaillent comme suit :

	2024	2023
Bilan		
Actif	129 681 \$	138 779 \$
Passif	132 959 \$	146 818 \$
Capitaux propres	(3 278)	(8 039)
	129 681 \$	138 779 \$
Résultats		
Produits	2 496 449 \$	2 103 797 \$
Charges	2 491 688	2 105 747
Bénéfice net (perte nette)	4 761 \$	(1 950) \$
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation incluant bénéfice net (perte nette)	(3 797) \$	891 \$
Activités d'investissement	(15 109)	47 889
Solde aux états financiers de l'organisme		
Capitaux propres négatifs	(3 278)	(8 038)
Avances, sans intérêts ni modalité d'encaissement	118 899	134 007
Total	115 621 \$	125 969 \$

5. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	54 600 \$	- \$	54 600 \$	54 600 \$
Bâtiment	864 400	478 384	386 016	402 100
Mobilier et Équipement	134 664	107 724	26 940	8 205
Matériel informatique	78 901	71 252	7 649	11 417
Matériel roulant	181 795	172 759	9 036	12 909
Équipements de réfrigération	137 139	108 284	28 855	42 570
	1 451 499 \$	938 403 \$	513 096 \$	531 801 \$

26% du bâtiment est destiné à la location.

6. Emprunt bancaire

Au 31 mars 2024, l'organisme détenait une marge de crédit sur carte de crédit au montant de 75 000 \$ portant intérêt au taux annuel de 11,45%. Elle est inutilisée au 31 mars 2024.

7. Crédoiteurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	42 371 \$	19 116 \$
Salaires et vacances à payer	90 838	34 103
Subvention à rembourser	5 333	-
Sommes à remettre à l'État	-	292
	138 542 \$	53 511 \$

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2023	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2024
Centraide Projet spécial- immigration	8 333 \$	50 000 \$	58 333 \$	-
Demandeurs d'asile	73 842	-	73 842	-
Ville de Laval				
Perce Neige	43 277	-	34 723	8 554
Assurances	28 284	-	28 284	-
Un Habit pour un ami	18 548	48 047	66 595	-
Circuit alimentaire	67 331	-	59 000	8 331
Consolidation des organismes en développement social	-	36 414	-	36 414
Cellule PRDS Fiducie	-	54 497	-	54 497
Subventions provinciales				
MIFI - Entente spécifique	27 300	-	27 300	-
CISSS - Sécurité alimentaire	18 932	-	18 932	-
	285 847 \$	188 958 \$	367 009 \$	107 796 \$

9. Dette à long terme

	2024	2023
Hypothèque, au taux de 8,5%, remboursable par versements mensuels de 2 748 \$ en capital et intérêts, garanti par une bâtisse ayant une valeur nette comptable de 386 016 \$, renouvelable en octobre 2024	115 346 \$	138 663 \$
Prêt obtenu dans le cadre du projet Innogec - relance (économie sociale), au taux de 8%, remboursable à l'échéance du projet	3 377	-
	118 723	138 663

9. Dette à long terme (suite)

	2024	2023
Solde reporté	118 723	138 663
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	3 377	-
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	115 346	138 663
	- \$	- \$

En considérant que l'institution financière renouvelle l'hypothèque avec les mêmes conditions, les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2025	27 467 \$
2026	26 220 \$
2027	28 535 \$
2028	36 501 \$

10. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus pour fins d'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2023	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2024
Bâtisse	153 175 \$	-	6 128 \$	147 047 \$
Matériel roulant	16 460	-	4 938	11 522
Équipement de réfrigération	47 114	-	10 661	36 453
Équipement informatique	7 076	-	2 335	4 741
Mobilier et équipement	4 000	25 678	5 557	24 121
	227 825 \$	25 678 \$	29 619 \$	223 884 \$

Au cours de l'exercice, la Fondation Jacques Francoeur a fait une donation pour l'acquisition d'équipements utilisés dans la cuisine.

11. Affectations d'origine interne

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement du conseil d'administration.

	Solde au 31 mars 2023	Affectation (utilisation)	Solde au 31 mars 2024
Bâtisse, matériel roulant et équipements	36 488 \$	- \$	36 488 \$
Maintien de la bâtisse	50 000	-	50 000
	86 488 \$	- \$	86 488 \$

12. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir et ses avances à l'entité contrôlée.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe qui se compose de la dette à long terme assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 18

	2024	2023
Annexe A - Subventions fédérales		
SPLI - Vers un chez soi - Phase 1	245 000 \$	245 000 \$
SPLI - Vers un chez soi - Phase 2	220 030	160 030
YMCA	5 765	-
Services Canada - Emploi d'été	4 830	24 376
	<hr/>	<hr/>
	475 625 \$	429 406 \$

Annexe B - Subventions provinciales

CISSS Laval - Mission globale	284 488 \$	259 185 \$
Emploi - Québec - Subventions salariales	141 711	134 832
MIFI - Entente spécifique	27 300	27 300
MIFI - Programme collectivité	27 182	33 977
Innogec - relance (économie sociale)	15 633	4 968
PSOC - Denrées	18 932	89 910
PSOC - Mission globale non récurrente	11 050	-
Programme d'aide et d'accompagnement social	9 750	8 850
CIUSSS - Soutien activité	5 500	5 500
Soutien à l'action bénévole	4 000	6 000
	<hr/>	<hr/>
	545 546 \$	570 522 \$

Annexe C - Subventions municipales

Un Habit pour un ami	66 595 \$	81 058 \$
Circuit alimentaire Place St-Martin	59 000	31 010
Ville de Laval (Perce neige)	34 723	26 414
Ville de Laval (Assurances)	28 284	28 125
Centre de services scolaires de Laval	13 377	9 840
Soutien financier aux activités locales	2 050	-
La Ruhe	-	25 285
	<hr/>	<hr/>
	204 029 \$	201 732 \$

Annexe D - Centraide

Mission globale	90 400 \$	90 400 \$
Fonds d'urgence - Demandeurs d'asile	73 842	1 158
Projet spécial - immigration	58 333	50 000
Certificats cadeaux	735	-
Sécurité alimentaire	-	25 000
	<hr/>	<hr/>
	223 310 \$	166 558 \$

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 19

	2024	2023
Annexe E - Fondations		
Autres fondations	11 606 \$	11 387 \$
Fondation Desjardins	10 000	-
Fondation Bon départ	9 000	-
Sibylla Hesse	6 500	4 000
	<hr/>	<hr/>
	37 106 \$	15 387 \$

Annexe F - Dons

Nourriture	5 371 025 \$	4 471 383 \$
Temps des bénévoles	684 618	551 603
Sociétés privées	25 377	13 247
Particuliers	22 038	26 337
Moisson Laval - Certificats cadeaux	-	11 300
	<hr/>	<hr/>
	6 103 058 \$	5 073 870 \$

Annexe G - Autofinancement

Carrefour des aubaines	204 050 \$	149 428 \$
Loyers et location de salles	64 946	58 871
Bingo	43 856	46 946
Événements spéciaux et autres revenus	26 706	4 315
Coiffure	18 041	15 310
Ventes de repas	14 824	13 046
Cotisation des membres	7 799	6 575
Intérêts	421	233
	<hr/>	<hr/>
	380 643 \$	294 724 \$

Annexe H - Salaires et charges sociales

Mission globale et autres projets	723 936 \$	612 758 \$
SPLI - Vers un chez soi - Phase 1	242 636	249 900
SPLI - Vers un chez soi - Phase 2	155 037	157 548
Centraide - demandeurs d'asile	72 385	-
Centraide - projet spécial immigration	49 404	51 612
Circuit alimentaire Place St-Martin	48 423	24 416
Un Habit pour un ami	48 018	52 381
Ville de Laval (Perce neige)	31 499	26 414
MIFI - programme collectivité	22 703	27 845
YMCA	5 765	-
	<hr/>	<hr/>
	1 399 806 \$	1 202 874 \$

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 20

	2024	2023
Annexe I - Frais d'activités		
SPLI - Vers un chez soi - Phase 2	45 000 \$	- \$
Économie sociale	23 580	12 697
Un Habit pour un ami	18 577	27 985
Autres frais d'activités	16 813	9 461
Circuit alimentaire Place St-Martin	10 577	5 159
MIFI - programme collectivité	5 005	3 075
Bingo - Permis	2 812	2 730
Produits pour coiffure	2 108	2 027
Fonds d'urgence - demandeurs d'asile	1 422	1 158
Ateliers et formation	742	4 406
	<hr/>	<hr/>
	126 636 \$	68 698 \$

Annexe J - Immeuble

Énergie	55 916 \$	55 463 \$
Assurances	36 096	45 661
Entretien - ventilation et climatisation	24 775	5 655
Taxes municipales et scolaires	9 625	15 429
Intérêts sur dette à long terme	8 365	7 933
Entretien général	3 614	4 052
Sécurité	2 097	2 533
Entretien électrique	2 042	2 070
Déneigement	1 236	1 347
Produits d'entretien	801	4 032
	<hr/>	<hr/>
	144 567 \$	144 175 \$

Annexe K - Service de livraison

Entretien et réparations - matériel roulant	37 430 \$	13 819 \$
Essence	11 906	11 374
Assurances	3 584	2 248
Immatriculation et permis	2 066	2 072
Frais de déplacement	635	1 760
	<hr/>	<hr/>
	55 621 \$	31 273 \$

RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

Page 21

	2024	2023
Annexe L - Service de cuisine		
Dons en nourriture	5 371 025 \$	4 471 383 \$
Temps des bénévoles	684 618	551 603
Achat de nourriture	43 561	125 128
Entretien et réparations	8 447	2 490
Fournitures de cuisine	8 346	7 635
Dons - Certificats cadeaux	-	5 150
	<hr/>	<hr/>
	6 115 997 \$	5 163 389 \$

Annexe M - Service administratif

Traitement des données	40 312 \$	40 385 \$
Dépenses liées à l'informatique	13 807	17 155
Honoraires professionnels	9 084	25 582
Audit	8 548	8 077
Formation	6 622	-
Télécommunication	6 490	6 017
Dépenses de bureau	6 362	5 776
Intérêts et frais de banque	3 534	3 090
Traitement de la paie	3 156	3 081
Assurances - administrateurs	3 124	2 745
Location d'équipement	2 939	2 777
Frais de représentation et déplacements	2 048	3 930
Cotisations	1 718	3 161
	<hr/>	<hr/>
	107 744 \$	121 776 \$
